

ADDENDUM
À partir du 29/04/2026

PARTICULIERS

Vos tarifs

au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur à partir du

29/04/2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1er janvier 2026. Il comprend les modifications liées à la commercialisation de l'offre EKO à partir du 29/04/2026 et de l'arrêt de la commercialisation de l'offre EKO by CA à compter de ce même jour. Il intègre les évolutions liées aux offres groupées de service Essentiel, Premium et Prestige ainsi que des modifications liées à nos produits d'Épargne et placements financiers



www.ca-martinique-guyane-fr



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte 	17,70 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Maestro (arrêt de la commercialisation)	35,75 €/AN	
- MasterCard à autorisation systématique		
- MasterCard Eko	39,35 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- MasterCard Standard	49,30 €/AN	47,90 €/AN
- MasterCard Globe Trotter (arrêt de la commercialisation)	46,20 €/AN	
- Visa Classic	49,30 €/AN	49,30 €/AN
- Gold MasterCard	146,35 €/AN	146,35 €/AN
- Visa Premier	146,35 €/AN	146,35 €/AN
- World Elite MasterCard		306,05 €/AN
- Visa Infinite		306,05 €/AN
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	24 €/AN	

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
MasterCard Cartwin ¹ 	49 €/AN	60,75 €/AN
Gold MasterCard Cartwin ¹ 	149,65 €/AN	161,60 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ²	GRATUIT
Carte Libre Service Bancaire ³	28,60 €

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis ⁴	29,25 €
--	---------



Bon à savoir !

Le logo  indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère



BONUS COTISATION

0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Les cartes Gold MasterCard, Visa Premier, World Elite MasterCard et Visa Infinite sont éligibles au Bonus Cotisation. Les cartes Gold MasterCard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 15), de même que les cartes World Elite MasterCard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 13) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

¹ Les cartes MasterCard Cartwin et Gold MasterCard Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Ces cartes Cartwin sont facultatives. Elles portent la mention « CARTE DE CREDIT » au recto. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour.
- carte à débit différé : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

³ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

⁴ La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

18-25
ANS

26-30
ANS

+31
ANS

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 12 / an maximum

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

20 €
/MOIS

25 €
/MOIS

32,50€
/MOIS
SOCIÉ-
TAIRE

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

35€
/MOIS
NON
SOCIÉ-
TAIRE

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Martinique-Guyane

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	18-25 ANS	26-30 ANS	+31 ANS
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement			
Paiement par carte¹			
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE			
Assurance de la Banque au Quotidien	20 € /MOIS	25 € /MOIS	32,50€ /MOIS /SOCIÉ-TAIRE
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium			35€ /MOIS /NON SOCIÉ-TAIRE
SécuriWEB Premium			
Dossier Familial Prestige (version numérique)			
• Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Dossier Familial, Santé magazine, Détente Jardin, Régál, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)			
Mon Sécuricoffre +			
50 Go			

Offre Premium

Gestion du compte	18-25 ANS	26-30 ANS	+31 ANS
Tenue de compte			
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement			
E-relevé mensuel			
Commission d'intervention			
Commission d'intervention ² : 3 / an maximum			
Moyens et opérations de paiement			
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold MasterCard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)			
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)			
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client			
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)			
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée			
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)			
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA			
Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an			
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA			
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ³			
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA			

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
² Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
³ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	18-25 ANS	26-30 ANS	+31 ANS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur			
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an			
Retrait d'espèces par carte¹			
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Martinique Guyane			
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement			
Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement			
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an			17.80 € /MOIS SOCIÉ-TAIRE
Paielement par carte¹	5 € /MOIS	9 € /MOIS	20.30 € /MOIS NON SOCIÉ-TAIRE
En euro dans un pays de l'EEE			
En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an			
Assurance de la Banque au Quotidien			
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium			
SécuriWEB Premium			
Dossier Familial Premium (version numérique)			
• Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com • Le magazine Dossier Familial (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique			
Mon Sécuricoffre +			
5 Go			

Offre Essentiel

Gestion du compte	18-25 ANS	26-30 ANS	+31 ANS
Tenue de compte			
Service d'alerte par SMS : alerte essentiel - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement			
E-relevé mensuel			
Commission d'intervention			
Commission d'intervention ² : 1 / an maximum	3 € /MOIS	6 € /MOIS	11.50 € /MOIS SOCIÉ-TAIRE
Moyens et opérations de paiement			
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « MasterCard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)			14 € /MOIS NON SOCIÉ-TAIRE
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)			
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client			

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
² Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

	18-25 ANS	26-30 ANS	+31 ANS
Rédédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)			
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée			
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)			
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA			
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA			
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹			
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA			
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client			
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur			
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an			
Retrait d'espèces par carte²			
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Martinique Guyane			11.50 € /MOIS SOCIÉTAIRE
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	3 € /MOIS	6 € /MOIS	14 € /MOIS NON SOCIÉTAIRE
Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement			
Paiement par carte²			
En euro dans un pays de l'EEE			
Assurance de la Banque au Quotidien			
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus			
Dossier Familial Essentiel (version numérique)			
• Accès au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com • Le magazine Dossier Familial (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique			
Mon Sécuricoffre +			
5 Go			

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Eko (nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026 Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients et les clients non détenteurs d'une offre groupée de services jusqu'au 30/09/2026)

Gestion du compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paielement par carte ¹	
En euro ² dans un pays de l'EEE	
Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	EN OPTION : 1€/MOIS (cotisation carte)
Paielement en euros ² dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ² ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	EN OPTION : 1€/MOIS

¹ Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

Offres qui ne sont plus commercialisées

Offre Eko by CA (offre commercialisée jusqu'au 29/04/2026)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2,00 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **30€ / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **50€ / chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (Hors Crédit Agricole) ¹	76,70 €/Transfert
Mandat de gestion automatisé des excédents de trésorerie ²	2,30 €/MOIS

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Ordres saisis exceptionnellement par le back office/service supports sur les compte-titres et PEA/PEA PME	1,20% des titres maxi 300€
Transfert de compte-titres et PEA/PEA-PME (Hors Crédit Agricole) ¹	
• Par compte	150 €
• Par ligne de titres cotés	15 €
• Par ligne de titres non cotés	50 €
• Plafond de	150 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	GRATUIT
Opposition sur titre	18,36 €
Mise en nominatif administré	25,75 €
Mise en nominatif pur	51,50 €
Souscription de parts sociales	GRATUIT

Ordres de bourse en France

	PEA/PEA PME	COMPTE TITRES ET PER TITRES*
PAR INTERNET: InvestStore Initial		
Abonnement au service InvestStore INITIAL	GRATUIT	GRATUIT
Actions et obligations françaises	Frais proportionnels sur le montant de l'ordre: 0,50%	Frais proportionnels sur le montant de l'ordre: 0,50% minimum de perception-sur CTO 7,95€
PAR INTERNET: InvestStore Intégral		
Abonnement au service InvestStore INTÉGRAL		
* Si moins de 12 ordres de Bourse/an	101,80 €	101,80 €
* A partir de 12 ordres de Bourse/an	GRATUIT	GRATUIT
Actions et obligations françaises hors frais de marché négociés au mieux		
* Ordres ≤ 500€	0,48 %	Forfait par ordre: 0,99 €
* Ordres entre 500€ et 1000€	0,18 %	Forfait par ordre: 0,99 €
* Ordres > 1000€	0,12 %	0,12 %

¹ Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire (service gratuit FACILIT).

² Service Actilibre

³ Hors frais de marché et de courtage éventuels

PAR TELEPHONE au numéro : 0 810 800 777 (service 0,06€/minute + prix d'un appel)
(prix d'un appel local, sauf convention spécifique convenue avec votre opérateur téléphonique)

* Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	1,20 %	1,20 %
* Frais fixes à la ligne	/	5,65 €
* Avec un minimum de	/	16,35 €
* Frais fixes supplémentaires par ordre pour abonnés InvestStore Intégral	/	16,35 €/Ligne

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération sur bourses étrangères 0,54 % avec un minimum de 56,70 €

Hors frais de marché et de courtage éventuels

Droits de garde sur comptes titres et PER titres et Épargne en Actions (PEA/PEA-PME)

	PEA/PEA PME	COMPTE TITRES ET PER TITRES*	
	Valeurs CA (OPC, obligations) et valeurs hors CA	Valeurs CA (OPC, obligations) et valeurs hors CA	Valeurs hors CA
Frais fixes par Compte Titres, PER Titres et/ou Plan d'épargne en Action (PEA-PEA/PME) détenu Frais sur les valeurs		33,15 €/AN	
* % sur encours global (exonération des portefeuilles < 1000€)	0,40 %	0,12 %	0,25 %
* Par ligne de titre coté (exonération des portefeuilles < 1000€)	5,15 €	2,15 €	5,15 €
* Par ligne de titre non-coté	25,75 €	/	25,75 €
Plafond maximum droits de garde		360,50 €/AN	



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Document informatif à vocation non-publicitaire

04/2026 - Réf. I12000 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est 21 Rue Case Nègres-Place d'Armes 97232 LAMENTIN immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le n° 313 976 383. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le n° 07 024 140. Ademe (Filière papier graphique) : 56 82 49 : FR341730_01WLZN